

Exclusion sociale: programme d'action communautaire 2001-2005 de coopération entre les États membres

2000/0157(COD) - 16/11/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, P) sur la lutte contre l'exclusion sociale, le Parlement européen appuie pleinement la position de sa commission des affaires sociales (se reporter au résumé précédent) en particulier en ce qui concerne le relèvement de l'enveloppe budgétaire du programme (100 millions d'EUR au lieu de 70 millions d'EUR) et son extension à la lutte contre la pauvreté. Toutefois, la plénière a également insisté sur les quelques points suivants : - le programme doit permettre aux États membres de mieux coordonner leurs efforts afin d'éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale en fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs convenus par le Conseil et le Parlement européen; - il doit permettre d'analyser les causes de l'exclusion (notamment pour certains groupes sociaux à risque tels que les personnes âgées, les enfants, les réfugiés, les personnes handicapées ou les chômeurs ou encore dans certaines zones à haute densité de pauvreté -villes, zones industrielles en déclin,...-), en favorisant la coopération, l'échange d'informations et les meilleures pratiques. Le Parlement réclame également la création d'un groupe de réflexion au niveau européen. Ce groupe devrait assister à la préparation de la Conférence annuelle européenne sur l'exclusion sociale et la pauvreté et devrait surveiller la mise en oeuvre du programme et en évaluer les résultats.